



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Yémen
(2023-2024)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	6
III. Administration du programme et gestion des risques	10
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Yémen (2023-2024)	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Yémen est un pays à faible revenu et le plus pauvre des régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il compte une population d'environ 30,8 millions d'habitants, dont 51,1 % de femmes¹. Quelque 62 % de la population vit en milieu rural ; environ 38 % des Yéménites ont moins de 15 ans² et 63 % moins de 24 ans³. L'indice de développement humain du Yémen en 2019 était de 0,470 ; occupant la 179^e place sur 189 pays et territoires, le pays est donc classé dans la catégorie des pays à faible développement humain⁴. Concernant l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, du Forum économique mondial, il se classait à la 155^e place sur 156 pays en 2021, ce qui témoigne d'énormes disparités de genre. Les femmes yéménites restent largement sous-représentées dans les fonctions publiques et électives, n'occupant que 4,1 % des postes de direction et de prise de décision.

2. Lorsque le conflit a éclaté en septembre 2014 avec la prise de Sanaa par les houthistes, le Conseil de sécurité a créé une mission politique spéciale pour le Yémen, à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen⁵. La mission s'efforce essentiellement d'appuyer une transition politique pacifique, conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, aux résultats du dialogue national et aux résolutions du Conseil de sécurité. En janvier 2019, le Secrétaire général a créé une deuxième mission politique spéciale – la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) (Stockholm) – chargée de surveiller l'application de l'Accord dans la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa.

3. À la suite d'une trêve de deux mois convenue en avril 2022⁶, le Président Hadi a cédé le pouvoir au nouveau Conseil présidentiel, suscitant l'espoir d'un futur accord de paix, d'un redressement et d'interventions au service du développement durable. Le système de gouvernance reste fragmenté, avec des relations tendues entre l'administration centrale et les collectivités locales ainsi qu'une prolifération d'accords spéciaux au niveau infranational. Le Gouvernement yéménite est basé à Aden, la capitale temporaire, et contrôle de vastes zones du territoire. Les autorités de facto à Sanaa contrôlent toujours une grande partie de la population dans les régions du nord du pays.

4. Le Yémen connaît l'une des plus grandes crises humanitaires et de développement au monde. La guerre a causé directement la mort de plus de 21 000 personnes, et indirectement, celle de plus de 377 000 personnes⁷. Environ 80 % de la population a besoin d'une aide humanitaire. Plus de 4,3 millions de personnes ont été déplacées⁸, dont plus de 70 % de femmes et d'enfants⁹. Les moyens de subsistance de plus de 54 % de la population se sont désagrégés, le tissu social

¹ <https://www.worldometers.info/world-population/yemen-population/> (consulté le 29 mars 2022)

² Données de l'Organisation des Nations Unies – Profil de pays du Yémen (<http://data.un.org/fr/iso/ye.html>)

³ arabdevelopmentportal.com. Si elle bénéficie d'incitations et de possibilités adéquates, cette « poussée démographique des jeunes » offre un potentiel de développement considérable.

⁴ Rapport sur le développement humain 2020

⁵ Résolution du Conseil de sécurité 2216

⁶ <https://osesgy.unmissions.org/press-statement-un-special-envoy-yemen-hans-grundberg-two-month-truce>

⁷ Projet d'Aperçu des besoins humanitaires 2022

⁸ Aperçu des besoins humanitaires 2022 et Plan de réponse humanitaire 2022, Bureau de la coordination des affaires humanitaires

⁹ https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Yemen_HNO_2021_Final.pdf

s'est détérioré et la résilience de la population et des institutions a été affaiblie¹⁰. Les infrastructures critiques – eau et assainissement, éducation, santé, télécommunications et transports – ont été endommagées ou détruites, une situation qui a des répercussions préjudiciables sur la prestation des services publics. Le PNUD estime qu'en raison des infrastructures endommagées et de la faible capacité des principaux ports maritimes, les frais d'expédition, d'assurance (y compris les primes élevées de risque de guerre) et les droits de magasinage associés aux importations de nourriture représentent 50 % de leur coût.

5. L'analyse commune de pays des Nations Unies révèle que le Yémen accusait un retard dans la réalisation des objectifs de développement durable bien avant que le conflit n'éclate en 2014. Selon les experts, le développement humain a accusé un retard de 21 ans et, si le conflit persiste jusqu'en 2030, le pays reculera de près de quatre décennies en matière de développement. La situation de conflit prolongé, la fragmentation de l'État, l'absence de planification et de mise en œuvre de mesures préventives et de rétablissement, ainsi que le manque de ressources, empêchent le déploiement des efforts de développement humanitaire et de paix.

6. L'économie s'est contractée de moitié depuis 2014, et plus de 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les prix des produits de base continuent d'augmenter – surtout dans le sud – tandis que le rial yéménite se déprécie – une situation défavorable pour un pays qui importe 90 % des produits de base dont la population a besoin. Les sources de devises étrangères telles que les envois de fonds, les exportations de pétrole et les flux de financement bilatéraux ne sont toujours pas autorisés¹¹. La fragmentation des institutions étatiques et les politiques monétaires, fiscales et économiques concurrentes des parties au conflit ont érodé la confiance des citoyens dans les institutions nationales. Le pays est en proie à une insécurité alimentaire aiguë qui frise la famine. L'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire prévoyait qu'en 2022, plus de 19 millions de personnes auraient besoin d'une aide alimentaire et que 161 000 seraient confrontées à la famine extrême. Le principal moteur de l'insécurité alimentaire est le coût élevé des produits du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires dans un contexte de réduction des revenus et des moyens de subsistance. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) est venue exacerber la vulnérabilité des femmes et des filles et approfondir les inégalités de genre, en augmentant la charge des soins dans le milieu de vie et les pertes d'emploi¹² et en amplifiant la violence fondée sur le genre, y compris le mariage des enfants et le mariage précoce¹³.

7. Les températures ont augmenté plus rapidement que la moyenne mondiale au cours des trois dernières décennies¹⁴. Le pays est classé 172e sur 181 pays à l'indice de l'initiative pour l'adaptation mondiale de l'Université Notre-Dame, ce qui dénote une grande vulnérabilité et un faible niveau de préparation à l'adaptation aux changements climatiques¹⁵. Le Yémen est l'un des pays les plus exposés au stress hydrique dans le monde, qui connaît des inondations et des sécheresses extrêmes. Les experts prévoient que Sanaa pourrait être la première capitale au monde à manquer d'eau¹⁶. Les criquets pèlerins ont détruit les cultures dans les principales zones

¹⁰ Note de stratégie de pays du PNUD (2021-2024)

¹¹ Ibid.

¹² <https://sanaacenter.org/publications/main-publications/14703>.

¹³ [https://www.unicef.org/mena/media/11956/file/Child%20Marriage%20in%20the%20context%20of%20COVID-19%20MENA%20Regional%20Analysis_High%20Res%20\(1\).pdf](https://www.unicef.org/mena/media/11956/file/Child%20Marriage%20in%20the%20context%20of%20COVID-19%20MENA%20Regional%20Analysis_High%20Res%20(1).pdf).

¹⁴ [RCCC-ICRC-Country-profiles-Yemen.pdf](https://www.rccc-icrc.org/country-profiles-yemen.pdf).

¹⁵ <https://gain-new.crc.nd.edu/country/yemen> (consulté le 30 mars 2022).

¹⁶ https://www.american.edu/cas/economics/ejournal/upload/glass_accessible.pdf.

agricoles, tandis que les inondations ont aggravé l'état de délabrement des routes, des ponts et des réseaux d'assainissement.

8. Le Yémen est l'un des pays les plus exposés à l'insécurité énergétique dans le monde. Moins de 10 % de la population a accès à l'électricité, et la plupart de ceux qui en sont privés sont des femmes, qui ont moins de possibilités d'accéder à des sources d'énergie ou d'en acquérir¹⁷. Cette situation a entraîné la fermeture des établissements scolaires et des centres de santé. Pourtant, le pays dispose d'un vaste potentiel inexploité de sources d'énergie renouvelables en réseau ou hors réseau – solaire, éolienne et géothermique. Le secteur de la pêche offre des perspectives inexploitées de contribution à l'économie nationale pour ce pays qui compte plus de 2 500 kilomètres de côtes et de zones riches en ressources halieutiques au large. Le potentiel des femmes dans ce secteur est bridé par les normes sociales.

9. Dans une grande partie du pays, en particulier dans l'ouest, où réside la majorité de la population, de vastes zones abritent des engins non explosés placés dans le cadre du conflit. Une éventuelle catastrophe environnementale et humanitaire se profile sur la côte de la mer Rouge en cas de déversement de pétrole ou d'explosion du *Safer*, le navire-citerne de stockage et de déchargement flottant amarré au large des côtes du Yémen et qui abrite environ 1,15 million de barils de pétrole dans ses cales. Les communautés côtières du Yémen et des pays voisins, le secteur de la pêche et les opérations du port de Hodeïda seraient touchés de plein fouet.

10. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, auquel le PNUD contribuera, place **la population** au cœur des efforts **humanitaires, de développement et de paix**, en particulier celles qui courent le plus grand risque d'être laissées pour compte en raison des conséquences du conflit. Parmi elles, on compte 4,3 millions de personnes déplacées, dont 73 % sont *des femmes et des filles* qui connaissent des taux élevés de pauvreté et d'exclusion de l'émancipation sociale et économique ; *des enfants*, qui constituent 60 % des victimes de la guerre ; et *des jeunes*, dont plus de 2 millions ne sont pas scolarisés, manquent de possibilités économiques et sont contraints à recourir à des mécanismes négatifs ; 278 000 *réfugiés, demandeurs d'asile et migrants*, exclus des principales activités économiques et des équipements de base ; 4,5 millions de *personnes en situation de handicap* ; et les minorités (appelées *Muhamasheen*), qui représentent 10 % de la population et peuvent être victimes de stigmatisation, d'abus et risquent d'être exclues du système éducatif, de l'accès à la protection sociale et à l'emploi.

11. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable vise quatre réalisations à travers quatre priorités qui s'alignent sur celles des objectifs de développement durable (« la planète, la paix, la prospérité et les populations ») afin d'améliorer les vies et de construire une résilience qui soit équitable, inclusive, axée sur l'être humain, qui tienne compte des questions de genre et qui soit fondée sur les droits humains :

- a) **Planète** : renforcer la sécurité alimentaire, créer des moyens de subsistance et des emplois ;
- b) **Paix** : préserver des systèmes de développement et de renforcement nationaux et locaux inclusifs, efficaces et efficients ;
- c) **Prospérité** : susciter une transformation structurelle économique inclusive ;

¹⁷ <https://blogs.worldbank.org/energy/promoting-financial-inclusion-and-access-solar-energy-among-women-yemen>.

d) **Populations** : construire des services sociaux, une protection sociale et l'inclusion pour tous.

12. Le Plan-cadre de coopération se concentre sur la concrétisation du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour permettre le développement humain. Le PNUD aidera le système des Nations Unies à réaliser les priorités du Plan-cadre de coopération grâce à son rôle d'intégrateur, à travers une approche à deux volets centrée sur le renforcement de la résilience **des populations et des institutions**. Ces deux volets intégrés et qui se renforcent mutuellement ont été identifiés sur la base d'une évaluation des expériences du PNUD au Yémen¹⁸, de l'efficacité d'efforts cohérents et simultanés dans les domaines de l'humanitaire et du développement pour réduire les vulnérabilités et permettre la transition vers le redressement et le développement¹⁹, et de la prise de conscience que l'aide humanitaire seule ne suffit pas à répondre à la vulnérabilité croissante des Yéménites, due au conflit et exacerbée par les déficits en matière de développement et de gouvernance²⁰.

13. L'évaluation indépendante du programme de pays a montré que celui-ci a connu une expansion correspondant à six fois sa taille initiale depuis 2016²¹, en grande partie grâce à la capacité du PNUD à identifier et à lier l'aide humanitaire immédiate à des interventions de développement et de consolidation de la paix à moyen et long terme, qui renforcent la résilience, la dignité, l'autosuffisance et l'autonomie. Le PNUD **concrétise** le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix en jetant un pont entre l'action humanitaire et les programmes de stabilisation, de redressement et de consolidation de la paix ; en accordant une place de choix aux acteurs infranationaux dès les premières étapes du programme ; en contribuant aux accords de paix locaux négociés par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et la MINUAAH ; en apportant un appui aux partenaires et institutions au niveau local dans la planification et la mise en œuvre de programmes de zone ; en investissant dans l'analyse des conflits locaux et de l'économie politique et en intégrant la sensibilité aux conflits dans toutes ces interventions et dans tous ces processus ; en intégrant, à moyen et à long terme, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ainsi que des aspects relatifs à l'environnement et à l'urbanisation des grandes populations de personnes déplacées, de rapatriés et de réfugiés, dans toutes les interventions et tous les processus à l'échelle locale²².

14. Le PNUD a une expérience et des antécédents en matière de renforcement de la résilience des institutions et des populations. En travaillant par l'intermédiaire d'institutions nationales clés et en renforçant leurs capacités, le PNUD a, au cours des cinq dernières années, fourni à plus de 1,5 million de Yéménites vulnérables, affectés par le conflit et (depuis 2020) par la COVID-19, des emplois d'urgence (12,5 millions de jours de travail), des moyens de subsistance et des possibilités de revenus²³. Grâce à un financement de la Banque mondiale, le PNUD a permis à plus de 759 000 femmes et enfants vulnérables de bénéficier de l'amélioration de leur nutrition ; dans le même temps, la construction de réservoirs d'eau d'une capacité de 903 000 mètres cubes, la réhabilitation de 24 000 hectares de terres agricoles, la réparation de 600 km de routes et la réhabilitation de 2 552 salles de classe ont permis à plus de 5,7 millions de personnes d'avoir accès à des services sociaux améliorés.

¹⁸ Final Social Protection Lesson Learnt (2021)

¹⁹ Enseignements tirés du projet d'intervention d'urgence face à la crise au Yémen, 2020

²⁰ Note de stratégie de pays du PNUD pour le Yémen (2021 à 2024)

²¹ Évaluation indépendante du programme de pays, 2018

²² Ibid.

²³ Programme d'intervention d'urgence face à la crise au Yémen, Programme de renforcement de la résilience en milieu rural au Yémen (I et II)

L'évaluation du programme de pays a démontré que le partenariat du PNUD avec les institutions nationales était essentiel pour préserver les capacités institutionnelles nationales. De concert avec la Banque mondiale, le PNUD approfondira les partenariats avec les institutions nationales afin de renforcer leurs capacités de mise en œuvre de programmes et leur participation au relèvement et à la reconstruction du Yémen, notamment par la mise en œuvre de prêts futurs. L'avantage comparatif du PNUD découle de son positionnement stratégique et de la confiance bâtie au cours des cycles de programmation précédents auprès des autorités et des populations, ainsi que des investissements en cours dans 322 districts pour renforcer la gouvernance et les systèmes de prestation de services et mettre en œuvre des mesures et des initiatives de renforcement de la confiance découlant des négociations de paix menées par le Bureau de l'envoyé spécial du Secrétaire général. Le PNUD usera de son rôle d'intégrateur pour promouvoir les collaborations avec l'ONU et avec le secteur privé, les institutions financières internationales, les donateurs, les fondations, les universités, les institutions nationales et infranationales, et la société civile pour mettre en œuvre le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix grâce à une approche conjointe qui s'appuie sur les forces des différents partenaires ; l'analyse économique et des politiques ; et la direction éclairée du PNUD, ses avantages comparatifs et son pouvoir de mobilisation.

II. Priorités du programme et partenariats

15. La théorie du changement du PNUD reflète celle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, avec l'espoir que d'ici 2024, toutes les personnes de tous âges au Yémen touchées par le conflit, le déplacement forcé et la pauvreté sous toutes ses formes, connaîtront une amélioration de leur qualité de vie. Le Plan-cadre de coopération identifie quatre domaines prioritaires ; renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens de subsistance durables et résilients et la stabilité environnementale ; renforcer la bonne gouvernance fondée sur les droits, les services publics inclusifs et tenant compte des questions de genre et l'état de droit ; renforcer la sécurité des revenus et le travail décent pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables ; et renforcer la protection sociale et la fourniture de services de base en mettant l'accent sur le soutien aux groupes marginalisés et sur le rôle d'impulsion des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels.

16. La **théorie générale du changement** du programme de pays est la suivante : *si* la sécurité alimentaire et la relance économique verte et inclusive et le développement sont stimulés, *si* les structures de gouvernance nationales et infranationales sont renforcées et préservées, et *si* les mesures de confiance et les processus de paix nationaux et locaux sont soutenus ; **alors** les Yéménites bénéficieront d'un *meilleur accès inclusif et sur un pied d'égalité* à des aliments nutritifs, des moyens de subsistance durables et résilients, à une stabilité environnementale **et à une bonne gouvernance fondée sur les droits**, des services publics efficaces, axés sur l'être humain, équitables et inclusifs, qui tiennent compte des questions de genre et d'âge, et à l'état de droit, et la *confiance dans les processus de paix* seront renforcés, posant ainsi les bases d'une paix durable.

17. Pour réaliser les priorités du Plan-cadre de coopération, le PNUD appliquera une approche de développement globale, sensible aux conflits, tenant compte des questions de genre et fondée sur des données probantes, dérivée de son mandat unique, de son avantage comparatif et de son expérience dans les quatre domaines prioritaires. Quinze pour cent du budget du programme seront consacrés aux résultats en matière de genre. Conformément aux recommandations de l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD a élaboré un programme de travail provisoire qui a été exploité pour formuler le programme de pays à partir de

juillet 2019. La conception du nouveau programme a été étayée par les réalisations du programme de travail provisoire²⁴, les résultats des évaluations des projets décentralisés, les enseignements tirés²⁵ et les études²⁶. Le programme du PNUD respectera les engagements de « ne laisser personne de côté » et de « ne pas nuire », en s'appuyant sur les principes clés de programmation : *droits humains, égalité des genres et autonomisation des femmes ; durabilité et résilience ; responsabilité effective*. Le programme renforcera la coopération Sud-Sud afin de tirer les enseignements et les meilleures pratiques des pays qui se sont remis de troubles civils et de conflits prolongés.

18. La théorie du changement du PNUD pour la première priorité du programme est la suivante : *si* la stabilité macroéconomique est renforcée, le coût des denrées alimentaires est réduit, les systèmes de protection sociale sont améliorés, les chaînes de valeur sont diversifiées ; et les possibilités d'emploi pour les groupes de population vulnérables sont élargies, et *si* les ressources naturelles sont gérées de manière durable, *alors la sécurité alimentaire et la reprise et le développement économiques verts et inclusifs seront stimulés*. Ce domaine de programme répond à trois priorités du cadre : **a) renforcer la sécurité alimentaire, créer des options de moyens de subsistance et des emplois**²⁷ ; **b) mener une transformation structurelle économique inclusive** ; et **c) construire des services sociaux, une protection sociale et l'inclusion pour tous**.

19. En collaboration avec la Banque mondiale, le Japon, le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, d'autres donateurs et des institutions locales, le PNUD fournira un appui technique au renforcement des capacités de la Banque centrale à restaurer la confiance et à soutenir la mise en œuvre de politiques monétaires et fiscales saines destinées à **stabiliser le taux de change et réduire l'inflation** ; et au Ministère de la planification et de la coopération internationale pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de la politique budgétaire. Le PNUD améliorera l'efficacité du port maritime yéménite ; une fois réhabilité, les coûts d'importation des denrées alimentaires pourraient passer de 50 à 10 %, ce qui se traduirait par une **réduction des prix alimentaires**.

20. En partenariat avec la Banque mondiale, l'Union européenne, le Japon, le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, et grâce au financement de ces entités, le PNUD **renforcera la protection sociale** et les filets de sécurité afin d'améliorer la capacité des personnes à faire face aux chocs et aux facteurs de stress ; développer des moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et relancer les petites entreprises ; renforcer le pouvoir d'achat et l'autonomie économique des ménages vulnérables en leur donnant accès à des **possibilités d'emploi et de revenus** tenant compte des questions de genre et prenant en considération les différentes vulnérabilités des femmes ; et améliorer l'accès sur un pied d'égalité aux biens et aux installations communautaires productifs. En collaboration avec les institutions de microfinance et les banques, le PNUD **encouragera le développement de la chaîne de valeur et l'accès à des services et produits financiers innovants** pour les entrepreneurs, en particulier les femmes entrepreneurs. Le PNUD s'associera à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Programme alimentaire mondial (PAM)

²⁴ Rapports sur les résultats de l'institution, y compris les rapports annuels axés sur les résultats 2019-2021.

²⁵ Évaluation finale des projets relatifs à l'état de droit, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à la protection sociale et à la lutte antimines ; études sur les enseignements tirés du Programme d'intervention d'urgence face à la crise au Yémen et les projets de protection sociale

²⁶ Programme d'intervention d'urgence face à la crise au Yémen et projets de protection sociale

²⁷ La priorité 3 du programme du PNUD – mesure de confiance – y contribue également.

pour mettre en œuvre un programme global d'amélioration de la sécurité alimentaire qui **stimulera la production agricole locale respectueuse du climat** et permettra de diversifier les exportations de cultures de qualité telles que le café.

21. Compte tenu du potentiel des sources d'énergie renouvelables, le PNUD s'associera au secteur privé pour **extraire les ressources énergétiques solaires, éoliennes et géothermiques** et mettre en œuvre des initiatives de valorisation énergétique des déchets. Les ressources en eau étant de plus en plus rares, avec pour conséquence une concurrence pour y avoir accès, la gestion durable de l'eau est une composante essentielle de la reprise économique et de la cohésion sociale. Le PNUD, la FAO et les partenaires renforceront les capacités des institutions locales à **entreprendre des moyens de subsistance résilients au climat et une gestion intégrée des ressources en eau**, en restaurant et en améliorant l'accès à l'eau.

22. La théorie du changement pour le deuxième domaine prioritaire du programme est la suivante : *si* les institutions de gouvernance infranationale, la société civile et le secteur privé sont en mesure de favoriser la gouvernance locale, et *si* les institutions garantes de l'état de droit disposent des moyens d'assurer la sécurité, la sûreté et la protection des Yéménites, **alors les structures de gouvernance infranationale seront préservées et renforcées pour remplir leurs mandats respectifs**. Ce domaine de programme répond à la priorité du Plan-cadre de coopération de **préservé un développement national et local inclusif, efficace et efficient, ainsi que le renforcement des systèmes**. Le PNUD s'associera à l'Union européenne, au Japon, aux Pays-Bas, à la République de Corée, à d'autres donateurs, aux institutions locales et au secteur privé dans ce domaine.

23. En partenariat avec la Banque mondiale, l'Union européenne, la Suède, le Japon et d'autres donateurs, le PNUD renforcera la capacité du secteur privé et de la société civile de collaborer avec les autorités infranationales pour relancer l'économie locale et le développement ; promouvoir les possibilités de partenariat public-privé en vue d'améliorer la prestation des services au profit de la collectivité ; prendre toutes les dispositions utiles pour que les plans de relance économique et de développement locaux soient inclusifs, visent à l'intégration et répondent aux besoins des femmes, des jeunes et des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté, notamment les Muhamasheen, les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées et les rapatriés.

24. Pour faciliter la sécurité, la sûreté et la protection des Yéménites, le PNUD collaborera les Pays-Bas, la République de Corée, le Royaume-Uni et d'autres donateurs, ainsi qu'avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, et l'UNICEF, dans le cadre de l'approche sectorielle de l'état de droit, afin de garantir que les zones rurales et urbaines bénéficient d'un soutien axé sur leurs besoins et leurs capacités. Le soutien au secteur de la sécurité – en particulier la police, les établissements pénitentiaires et les garde-côtes – sera axé sur le renforcement des capacités opérationnelles et de planification par la gestion des ressources humaines, la formation et le développement d'infrastructures tenant compte des questions de genre. Dans les zones stables, et lorsque les conditions politiques le permettront, le PNUD s'efforcera d'améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les femmes, en collaborant avec la société civile pour mieux faire connaître les droits reconnus par la loi ; en mettant en place des centres d'assistance juridique dans les commissariats de police et d'autres sites auxquels les groupes vulnérables ont facilement accès ; en formant des prestataires d'assistance juridique ; en proposant les services d'assistants juridiques ; en donnant accès à une aide juridictionnelle directe par l'intermédiaire de l'Ordre des avocats,

des réseaux d'avocats et des organisations de la société civile qui s'occupent de la défense des droits civils.

25. La généralisation de la téléphonie mobile permet de déployer des applications mobiles pour diffuser et recueillir des renseignements sur la violence fondée sur le genre. Le PNUD soutiendra le renforcement des capacités institutionnelles des principales structures étatiques et améliorera les services numériques et la gestion des données, en explorant les possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire avec les pays de la région et d'ailleurs.

26. La théorie du changement pour le troisième domaine prioritaire du programme est la suivante : *si* la cohésion sociale, les moyens de subsistance, les avoirs productifs et les niveaux de production des communautés touchées par la crise sont restaurés, la confiance est restaurée ou instaurée entre les parties au conflit ; et *si* l'on s'attaque aux divisions sociales profondément enracinées pour surmonter la menace de tensions politiques et de troubles sociaux, *alors la confiance dans les processus de paix s'en trouve renforcée, posant ainsi les bases d'une paix durable*. Ce domaine de programme répond à la priorité du Plan-cadre de coopération qui consiste à **améliorer la sécurité alimentaire, à créer des options de moyens de subsistance et des emplois et à renforcer un développement et des systèmes nationaux et locaux inclusifs, efficaces et efficients**.

27. En partenariat avec l'Allemagne, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau du Coordonnateur résident, le Canada, le Danemark, la Direction suisse du développement et de la coopération, la France, l'Italie, la MINUAAH, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne, le PNUD fournira un appui au processus de paix national et local à travers trois domaines principaux dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix ; un appui aux initiatives de consolidation de la paix du volet I, y compris les mesures de confiance – réhabilitation et amélioration de la fonctionnalité et de l'efficacité des ports maritimes et des aéroports ; du volet II de la consolidation de la paix au niveau communautaire, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et la société civile, en collaboration avec le monde universitaire et le secteur privé ; et du volet III – initiatives spéciales, notamment les opérations d'assistance du *Safer* pour réduire les risques environnementaux et sociaux. Le PNUD continuera à soutenir le Gouvernement yéménite pour concrétiser le Plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

28. En collaboration avec la FAO, le PNUD continuera à rechercher des solutions aux conflits liés aux ressources, en particulier l'eau. Dans le cadre des conditions à remplir pour la normalisation de l'activité sociale et économique dans les zones du pays les plus touchées par le conflit, le PNUD étendra, en partenariat avec l'Allemagne, le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs des États-Unis, l'Italie, la Norvège, d'autres donateurs, des institutions locales et des organisations non gouvernementales, les opérations de lutte antimines afin de permettre l'accès aux infrastructures critiques et aux services sociaux et productifs essentiels et de réduire les blessures et les décès dus aux engins non explosés.

29. La trêve temporaire et la formation du Conseil présidentiel du Yémen offrent une occasion unique pour le PNUD d'étendre la mise en œuvre des mesures de confiance telles que l'appui technique à la réouverture des aéroports et des ports maritimes et de mener des discours sur les étapes de la consolidation de la paix et de la transition, conformément aux décisions concertées prises par les parties au conflit et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.

III. Administration du programme et gestion des risques

30. Le contexte complexe et dynamique du Yémen exige une programmation tenant compte des séquelles du conflit, assortie d'un suivi permanent des changements dans le contexte national et local, ce qui permet au programme de changer de cap en ce qui concerne les scénarios, les stratégies, les partenariats et les hypothèses, sans perdre de vue les résultats escomptés à plus long terme ; et de cerner les défis et questions complexes et multiformes dans une perspective multidimensionnelle avant de les traiter. Le PNUD Yémen appelle cette démarche la « gestion évolutive », qui permet d'effectuer des adaptations régulières du programme et des interventions sur la base d'une analyse tenant compte des questions de genre, d'âge et du conflit, ainsi que sur des données probantes recueillies à partir de boucles d'apprentissage internes et externes, afin d'atteindre et de contribuer à de meilleurs résultats en matière de développement. Les adaptations aux théories du changement, aux portefeuilles et aux parcours sont définies conjointement. Le PNUD déploiera des outils d'analyse des données et des conflits en temps réel et géospatiaux afin d'acquérir une compréhension approfondie de la nature, de la variation spatiale et de la trajectoire des facteurs opportunistes ou perturbateurs existants ou émergents.

31. La situation humanitaire prolongée, aggravée par la pandémie de COVID-19 et les effets de la guerre en Ukraine – en particulier sur la sécurité alimentaire – pourrait amener les partenaires financiers à accorder une priorité continue aux besoins humanitaires, au détriment de secteurs tels que l'économie et la gouvernance qui se verront affecter des ressources réduites ; cette situation pourrait empêcher le PNUD de mobiliser un soutien financier suffisant pour mener à bien ses trois domaines de programme. L'instabilité et les conflits croissants dans le monde – comme en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Iraq et en Ukraine – entraînent la canalisation des ressources vers d'autres urgences et la réduction de la base de ressources du Yémen. Le PNUD explorera de nouvelles possibilités de partenariat avec des donateurs non traditionnels : le Conseil de coopération du Golfe, le secteur privé et les fondations, et recherchera des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire. Si les ressources nécessaires ne sont pas disponibles, ou si le contexte empêche la mise en œuvre du programme, celui-ci sera réduit conformément aux procédures du PNUD.

32. Compte tenu de la forte dépendance du Yémen à l'égard des importations alimentaires, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et des pénuries, d'éventuelles augmentations de prix pourraient compromettre les efforts du PNUD visant à améliorer la sécurité alimentaire en rendant les aliments plus abordables. Le PNUD collaborera avec la FAO et d'autres parties prenantes pour stimuler la production agricole locale.

33. L'extension du conflit armé à un nombre croissant de zones constitue un risque majeur qui pourrait limiter ou empêcher l'accès du PNUD et de ses partenaires. Le PNUD Yémen assure la coordination entre le Bureau de l'Envoyé spécial, les équipes humanitaires et les équipes de pays des Nations Unies pour faire face collectivement aux risques politiques. La structure décentralisée du PNUD – bureau principal à Sanaa et bureaux annexes à Aden (au sud) et Hodeïda (au nord) – facilitera la continuité des activités en cas de perturbation du programme à Sanaa ou dans toute autre région. L'appui à des forces de sécurité non onusiennes se fera conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains établie par le Secrétaire général.

34. En ce qui concerne le risque financier associé à la faible capacité des partenaires, le PNUD s'appuiera sur la politique de gestion du risque institutionnel et sur les lignes directrices de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds comme mesure d'atténuation. Le PNUD exploite un système complet de suivi des

résultats, comprenant le suivi des bureaux de pays, des projets et le suivi indépendant (tierce partie). Le PNUD appliquera ses mesures institutionnelles de protection sociale et de l'environnement, ses mécanismes de responsabilisation, d'alerte précoce et de traitement des plaintes aux communautés qui pourraient être impactées négativement par ses actions, conformément à la politique des normes sociales et environnementales.

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

36. Les domaines de résultats et les indicateurs de performance du programme de pays sont alignés sur le plan stratégique du PNUD 2022-2025 et sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2024. En raison de la demande croissante de données et d'analyses fondées sur des preuves pour compléter les processus de prise de décision, le PNUD utilisera des mécanismes de retour d'information en ligne des bénéficiaires et le suivi en temps réel, des rapports et des micro-descriptifs s'appuyant sur des méthodes traditionnelles de collecte de données. Le PNUD engagera des organismes de contrôle tiers qui seront déployés dans les zones difficiles d'accès pour son personnel, principalement en raison de l'insécurité. Les données générées par le bureau de pays seront ventilées par sexe et complétées, dans la mesure du possible, par les données qualitatives et quantitatives nationales disponibles. La surveillance systématique de l'ensemble des domaines de résultats sera entreprise dans le cadre du plan de travail conjoint du Plan-cadre de coopération avec les parties prenantes, dirigé par les groupes de résultats, avec le soutien du groupe de travail de suivi et évaluation de l'équipe nationale. Les groupes de résultats, coprésidés par les différents responsables des résultats de l'organisme des Nations Unies, se réuniront tous les trimestres, tandis que le coordinateur résident présidera l'examen annuel de haut niveau.

37. L'évaluation des projets sera exécutée comme défini dans le plan d'évaluation aux fins d'apprentissage et de gestion des connaissances, de programmation adaptative et d'assurance qualité. Il s'agira notamment d'évaluations tenant compte des questions de genre au niveau des projets, des programmes et des résultats, comme convenu avec les partenaires de développement dans les accords de partage des coûts. Dans le cadre des exigences du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le PNUD participera aux évaluations à l'échelle du système des Nations Unies. Afin de garantir l'efficacité du contrôle de l'exécution, 5 % du budget consacré au programme de pays seront affectés aux activités y relatives. Les évaluations de la qualité des projets, y compris l'utilisation du marqueur de genre, continueront à être effectuées d'après les normes de qualité de la programmation institutionnelle pour examiner les performances et les progrès des projets.

38. Le PNUD continuera à renforcer les capacités de contrôle de l'exécution de ses parties responsables et des homologues et services concernés des pouvoirs publics. Le PNUD apportera son soutien aux Ministères des finances et de la planification et de la coopération internationale, lorsque le contexte le permettra, en ce qui concerne a) la mise en œuvre du cadre de suivi et évaluation des objectifs de développement durable afin de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; et b) le renforcement des capacités de l'organisme de statistique pour la production et l'analyse des données.

39. Le PNUD utilisera diverses stratégies et outils de communication pour fournir des informations sur ses résultats et dans l'optique de renforcer ses efforts de communication autour des questions clés du développement. Les plateformes traditionnelles et de médias sociaux seront utilisées pour adapter les produits de communication à des publics spécifiques, et les coûts de communication seront couverts par les budgets des programmes et des projets.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Yémen (2023-2024)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : sans objet

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici 2024, la population du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents et les filles ainsi que les membres des communautés les plus vulnérables et marginalisées, bénéficieront d'un meilleur accès inclusif et sur un pied d'égalité à une alimentation nutritive, à des moyens de subsistance durables et résilients et à la stabilité environnementale.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE. Accélérer la transformation structurelle, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
Indicateur 1.1 Proportion de la population en situation d'insécurité alimentaire modérée à grave (Objectif de développement durable n° 2.1.2 modifié) Niveau de référence (2021) : 16,2 millions (54 %) Niveau cible (2024) : 13 millions (43 %)	Rapports du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire	Produit 1.1. Amélioration des infrastructures et des actifs productifs pour accroître la sécurité alimentaire, la reprise économique locale et l'accès aux services ²⁸ . Indicateur 1.1.1 Nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès aux infrastructures communautaires Niveau de référence (2022) : 5 715 006 ; femmes : 2 743 203 ; hommes : 2 971 803 Niveau cible (2024) : 6 584 130 ; femmes : 2 962 858 ; hommes : 3 621 272 Source des données : rapports du Programme ; Fréquence de la collecte : semi-annuelle Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes bénéficiant de possibilités de revenus immédiats a) Emplois créés Niveau de référence (2022) : 461 706 ; femmes : 92 341 ; hommes : 369 365 Niveau cible (2024) : 646 771 ; femmes : 129 354 ; Hommes : 517 417 b) Accès à des débouchés commerciaux Niveau de référence (2022) : 6 901 femmes : 3 243 ; hommes : 3 658	-Banque mondiale -Union européenne -Suède -Japon -Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires -FAO -PAM -Organisation internationale du Travail -UNICEF -Ministère de la planification et de la coopération internationale -Fonds social de développement -Projet de travaux publics -Service de promotion des petites et microentreprises	Ressources ordinaires : 2,9 millions de dollars Autres ressources : 148,2 millions de dollars

²⁸ Les systèmes de services publics qui répondent aux besoins humains fondamentaux, notamment l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène, l'énergie, la mobilité, la collecte des déchets, les soins de santé, l'éducation et les technologies de l'information (Objectif de développement durable n°1.4.1).

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Niveau de cible (2024) : 16 322 femmes : 6 991 ; hommes : 9 331 Source des données : rapports du Programme ; Fréquence de la collecte : semi-annuelle</p>		
		<p>Produit 1.2. Meilleur accès des groupes de population vulnérables aux sources d'énergie renouvelables</p>		
		<p>Indicateur 1.2.1 Nombre d'installations sociales bénéficiant d'énergies renouvelables Niveau de référence (2022) : solaire 593 Niveau cible (2024) : solaire 697 Source des données : rapports de projets</p>		
		<p>Indicateur 1.2.2 Nombre de personnes bénéficiant d'un accès aux énergies propres. Niveau de référence (2022) : femmes : 585 000 ; hommes : 585 000 Niveau cible (2024) : femmes : 685 000 ; hommes : 685 000 Source des données : rapports de projets</p>		
		<p>Produit 1.3. Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour renforcer la productivité agricole durable et la résilience face aux changements climatiques</p>		
		<p>Indicateur 1.3.1 Nombre de ménages bénéficiant directement des initiatives de gestion des ressources en eau, ventilé par sexe du chef de ménage. Niveau de référence (2022) : 0 ; 0 femmes : 0 ; hommes : 0 Niveau de cible (2024) : 34 186 femmes : 8 826 ; hommes : 25 360 Source des données : rapports du Programme ; Fréquence de la collecte : semi-annuelle</p>		
		<p>Indicateur 1.3.2 Nombre d'études d'évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance du Yémen. Niveau de référence (2022) : 0</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau cible (2024) : 1 Source des données : étude d'évaluation réalisée		
		Produit 1.4. L'accès des femmes yéménites au financement, aux transferts en espèces et au développement des entreprises dans la chaîne de valeur de la pêche s'est amélioré.		
		Indicateur 1.4.1 Nombre d'entreprises appartenant à des femmes ayant accès à un appui financier et à un soutien au développement des entreprises Niveau de référence (2021) : femmes : 0 Niveau cible (2024) : femmes : 420 Source des données : rapports du Programme		
		Indicateur 1.4.2 Nombre de femmes bénéficiant d'un soutien financier pour la nutrition ou d'autres services sociaux Niveau de référence (2022) : 275 197 Niveau cible (2024) : 345 397 Source des données : rapports du Programme		

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : sans objet

RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici 2024, la population du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents et les filles ainsi que les membres des communautés les plus vulnérables et marginalisées, bénéficieront d'une bonne gouvernance fondée sur les droits, comprenant des services publics améliorés, efficaces, axés sur l'être humain, équitables et inclusifs, qui tiennent compte des questions de genre et d'âge, et l'état de droit.

RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE. Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains.

		Produit 2.1. Renforcement des systèmes de gouvernance locale pour les possibilités socioéconomiques et la fourniture de services de base inclusifs.	-Union européenne -Suède -Japon -Pays-Bas -République de Corée -ONU-Habitat -Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Ressources ordinaires 3 millions de dollars Autres ressources 66 millions de dollars
Indicateur 2.1 Nombre de plans de développement des capacités de district tenant compte des questions de genre mis en œuvre Niveau de référence (2019) : 0 Niveau cible (2024) : 40	Ministère de l'éducation Ministère des affaires juridiques, Données administratives Fonds d'investissement canalisés par le Fonds local de résilience et de relance	Indicateur 2.1.1 Nombre d'exécutifs infranationaux (au niveau des districts) ayant amélioré leurs capacités de planification, de budgétisation, de gestion et de suivi des services de base Niveau de référence (2021) : 24 Niveau cible (2024) : 40		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Indicateur 2.2 Nombre de districts disposant d'un budget d'investissement accru (réel) par habitant		<p>Indicateur 2.1.2 Nombre de nouvelles mesures qui améliorent l'agilité et la réactivité des institutions de gouvernance locale pour la fourniture des services de base</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2024) : 2</p> <p>Source des données : rapports du projet « État de droit » ; fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>-ONU-Femmes</p> <p>-UNICEF</p> <p>-HCR</p>	
Niveau de référence (2019) : 0 Niveau cible (2024) : 40		<p>Produit 2.2. Les femmes sont maîtresses de leur destin et contribuent à la prise de décision au niveau local.</p>		
		<p>Indicateur 2.2.1 Proportion de femmes ayant acquis les moyens de participer activement à la prise de décision locale</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2024) : 10 %</p> <p>Source des données : rapports des projets « Renforcer la résilience institutionnelle et économique, État de droit » ; Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.3. Renforcement des capacités des institutions chargées de la justice et de l'état de droit afin de promouvoir davantage les droits humains, l'accès à la justice, la sûreté et la sécurité, en mettant l'accent sur les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés</p>		
		<p>Indicateur 2.3.1 Nombre d'institutions liées à l'état de droit réhabilitées et rendues opérationnelles</p> <p>Niveau de référence (2021) : 18</p> <p>Niveau cible (2024) : 25</p> <p>Source des données : rapports du projet « État de droit » ; fréquence de la collecte : annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 2.3.2 Nombre de personnes ayant accès à la justice, ventilé par sexe et groupes marginalisés. Niveau de référence (2021) : 1 315 286 ; femmes : 216 403 ; personnes déplacées dans leur propre pays : 0 ; personnes en situation de handicap : 0 Niveau cible (2024) : 1 500 000 ; femmes : 300 000 ; déplacés : 20 000 ; personnes en situation de handicap : 5 000 Fonctions conformes aux dispositions du processus de paix Source des données : rapports du projet « État de droit » ; fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.4. Les principales institutions de gouvernance sont en mesure de remplir leurs fonctions essentielles conformément aux dispositions du processus de paix.</p> <p>Indicateur 2.4.1 Mesure dans laquelle les institutions de gouvernance disposent des capacités nécessaires pour remplir leurs fonctions essentielles. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2024) : 2 Échelle : 1=capacité limitée ; 2=une certaine capacité ; 3=forte capacité Source des données : rapports de projets ; Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
<p>PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : sans objet</p> <p>RÉALISATION 3 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : D'ici 2024, les habitants du Yémen, en particulier les femmes, les adolescents, les filles et les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, sont outillés pour mieux faire face aux chocs économiques en améliorant la sécurité de leurs revenus et leur accès à un travail décent.</p>				
<p>RÉALISATION CORRESPONDANTE 3 DU PLAN STRATÉGIQUE. Renforcement de la résilience pour mieux résister à tous aléas et risques systémiques</p>				
<p>Indicateur 3.1 Proportion de la population en situation de détresse humanitaire Niveau de référence (2021) : 67 % Niveau cible (2024) : 60 %</p>	<p>Aperçu des besoins humanitaires Plan de réponse humanitaire Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Produit 3.1. Infrastructures/installations essentielles et restaurées pour faciliter la mise en œuvre des accords de paix et renforcer la confiance des citoyens dans les processus de paix.</p>	<p>-Canada -Danemark -Union européenne -France -Allemagne -Italie -Pays-Bas -Suède</p>	<p>Ressources ordinaires 2 millions de dollars Autres ressources 120 millions de dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 3.1.1 Nombre d'infrastructures ou installations essentielles²⁹ partiellement et entièrement restaurées³⁰. Niveau de référence (2022) : partiellement restaurée : 0 ; entièrement restaurée : 0 Niveau cible (2024) : partiellement restaurée : 3 ; entièrement restaurée : 0 Partiellement (40 à 89 %), entièrement (plus de 90 %) Source des données : rapport d'évaluation, rapports de projet ; fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>-Suisse -Norvège -Royaume-Uni -Autorités portuaires</p>	
		<p>Indicateur 3.1.2 Pourcentage d'augmentation des marchandises importées manutentionnées par tous les ports maritimes du Yémen Niveau de référence (2022) : 0 % Niveau cible (2024) : 6 % Source des données : rapports annuels des ports ; fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.2. Renforcement des capacités des communautés, des institutions locales et des organisations de la société civile à gérer les conflits locaux et à promouvoir la cohésion sociale</p>		
		<p>Indicateur 3.2.1 Nombre de conflits résolus par les institutions locales et les organisations de la société civile telles que les associations d'usagers de l'eau Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2024) : 20 Source des données : rapports de projet, fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.3. Amélioration des capacités des institutions nationales à gérer le secteur de la lutte contre les mines et à améliorer la sécurité et la protection des communautés contre les engins explosifs.</p>		

²⁹ Les principales infrastructures ou installations visées sont : un port maritime, un aéroport et les opérations d'assistance du navire-citerne *Safer*.

³⁰ Partiellement (40 à 89 %), entièrement (plus de 90 %)

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Indicateur 3.3.1 Nombre de restes explosifs de guerre éliminés Niveau de référence (2021) : 27 000 Niveau cible (2024) : 167 000 Source des données : rapports de projet, fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2 Zone dépolluée et à l'abri de toute menace d'engins explosifs Niveau de référence (2021) : 1 600 000 m² Niveau cible (2024) : 8 600 000 m² Source des données : rapports de projet, fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.4. Renforcement de la capacité des organisations dirigées par des femmes, des organisations non gouvernementales locales et des organisations communautaires à promouvoir et à intégrer l'égalité des genres et l'avancement des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.</p>		
		<p>Indicateur 3.4.1 Nombre d'initiatives favorisant la participation des femmes au processus de paix local et national Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2024) : 4 Source des données : rapports de projet, fréquence de la collecte : annuelle</p>		